



Commission du développement des territoires

2211 - Développement local des bassins de vie

Révision à mi-parcours du contrat de territoire du Pays de la Zorn

Rapport n° CP/2013/392

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

La méthodologie actuelle de suivi financier des contrats de territoire, adoptée par l'assemblée plénière le 26 octobre 2009, prévoit la réalisation de bilans financiers annuels, ainsi qu'une révision à mi-parcours qui comporte notamment l'actualisation de la programmation des volets 1 et 2.

Par délibération du 31 mars 2011, l'assemblée plénière a donné délégation à la commission permanente pour approuver les révisions à mi-parcours des contrats.

En application de ces décisions, la commission permanente est appelée à valider la révision à mi-parcours du contrat de territoire du Pays de la Zorn

Le contrat de territoire du Pays de la Zorn a été adopté par l'assemblée plénière lors de sa séance des 14 et 15 décembre 2009 pour la période 2010 – 2015. Il a été signé par l'ensemble des partenaires locaux le 7 mai 2010 à Hochfelden.

Le montant des subventions prévisionnelles (volets 1 et 2) inscrites au contrat initial se montait à 9 346 177,22 € dont **5 188 344,22 €** ont été impactés sur l'enveloppe de référence du contrat.

1 – Bilan d'exécution du contrat

De 2010 à 2012, un montant total de subventions s'élevant à 2 416 968,63 € a été attribué.

La part du **volet 1** des subventions votées est de **1 323 557,05 €**. Les principales participations versées par le Conseil Général concernent l'aménagement et l'entretien des voies communales à hauteur de 458 359,85 €, la construction d'un groupe scolaire intercommunal à Wickersheim-Wilshausen pour lequel le soutien départemental s'élève à 185 500 €, auxquels s'ajoutent 131 734 € pour l'aménagement de locaux périscolaires à proximité du groupe scolaire.

S'agissant du **volet 2**, les aides attribuées par le Département s'élèvent à **1 093 411,58 €**, affectées aux opérations portées par l'intercommunalité.

A ce titre, la communauté de communes du Pays de la Zorn a bénéficié de l'aide du Département pour la construction du siège de la collectivité et l'aménagement de locaux annexes destinés essentiellement à l'accueil de services à caractère sanitaire et social. L'investissement départemental s'élève à 896 163 €. Dans le cadre de la thématique

« animation du territoire », 164 748 € ont été notamment attribués pour l'acquisition de divers équipements pour la banque de matériel intercommunale, ainsi qu'au soutien financier pour le fonctionnement du service périscolaire.

Le tableau ci-après indique les montants de subventions attribués au cours de la période 2010 – 2012, regroupés par volet et thématiques.

Thématiques	Volet 1	Volet 2	Total V1 + V2
Animation du territoire		164 748,50 €	164 748,50 €
Développement culturel	65 924,58 €		65 924,58 €
Développement de la pratique sportive	115 672,62 €		115 672,62 €
Développement du réseau routier	458 359,85 €		458 359,85 €
Développement touristique		32 500,00 €	32 500,00 €
Education	185 500,00 €		185 500,00 €
Circulations douces	31 680,00 €		31 680,00 €
Gendarmeries	57 931,00 €		57 931,00 €
Petite enfance	131 734,02 €		131 734,02 €
Projet d'excellence		896 163,08 €	896 163,08 €
Projets d'intérêt local	276 754,98 €		276 754,98 €

Total des subventions attribuées de 2010 à 2012 impactant l'enveloppe du contrat	1 323 557,05 €	1 093 411,58 €	2 416 968,63 €
---	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Traduit en pourcentage, ce bilan d'exécution en fin d'année 2012 fait apparaître un taux de **consommation de 46,58 % de l'enveloppe contractualisée.**

2 – Nouvelle programmation pour la période 2013 – 2015

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le reliquat des crédits non affectés sur l'enveloppe contractualisée se montait à **2 624 214,59 €** déduction faite de la décote appliquée à tous les territoires début 2013, conformément à la décision du Conseil Général de ne pas reconduire les crédits de fonctionnement au BP 2013.

Suite au recensement des projets réalisés par les partenaires locaux, à la négociation et aux arbitrages rendus en accord avec les élus locaux, une nouvelle annexe financière est proposée pour la période 2013 – 2015.

L'essentiel des crédits disponibles – 96,5 % du reliquat de l'enveloppe contractualisée – permettra de soutenir les projets inscrits au volet 1 du contrat tel que l'indique le tableau ci-dessous.

Un montant de 89 999,90 € est dédié aux projets du volet 2, pour le financement de diverses actions de développement local, la mise en œuvre d'un SIG intercommunal et l'aménagement d'un accueil périscolaire.

Le tableau ci-après détaille les aides prévisionnelles par thématique et par volet pour la seconde période du contrat de territoire.

Thématiques	Volet 1	Volet 2	Total V1 + V2
Animation du territoire		50 000,00 €	50 000,00 €
Système d'Information Géographique		10 000,00 €	10 000,00 €
Réseau routier	840 790,59 €		840 790,59 €
Petite enfance	165 500,10 €		165 500,10 €
Education	185 000,00 €		185 000,00 €
Développement culturel	525 849,19 €		525 849,19 €
Lecture publique	68 145,00 €		68 145,00 €
Equipements sportifs et socioéducatifs	524 547,50 €	29 999,90 €	554 547,40 €
Projets d'intérêt local	224 382,00 €		224 382,00 €
Total des aides prévisionnelles pour la période 2013 - 2015	2 534 214,38 €	89 999,90 €	2 624 214,28 €

Le projet d'annexe financière concernant les projets du territoire pour la période 2013 – 2015 est joint au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la nouvelle programmation établie lors de la révision à mi-parcours du contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn pour la période 2013-2015, telle qu'elle est traduite dans l'annexe financière jointe au rapport.

Strasbourg, le 17/05/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL